

L'an deux mil vingt, le premier octobre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Chrystophe AUBERT, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14
--

Présents : M. AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAULT Michel.

Excusée ayant donné procuration : Mme VANNIER Maëva à Mme GUICHARD Sylvie
Absent : Mr ROUSSEAU Thomas,

Secrétaire de séance : Mme DRANCOURT Marine

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

CCTOVAL : représentant à la CLECT : (unanimité)

Il désigne Mr AUBERT Chrystophe délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Correspondant défense : (unanimité)

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense et suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué. Mr THIBAULT Michel est désigné, délégué à la défense.

Commission de contrôle des listes électorales : (unanimité)

En vertu de l'article R-7 du code électoral, une nouvelle commission de contrôle doit être nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Président du TGI. Le conseil désigne Mr THIBAULT Michel.

Cimetière : Reprise de concessions en état d'abandon (13 pour 1 abstention)

Les deux procès-verbaux réglementaires de constats d'abandon ayant été réalisés, il est proposé de constater la clôture de la procédure et de se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon, le conseil municipal décide la reprise des concessions en état d'abandon.

Acquisition d'immeuble « 3 rue des écoles » : (13 pour 1 abstention)

Il autorise le maire à signer l'acte de vente de l'immeuble situé au « 3 rue des écoles » pour l'euro symbolique, afin de démolir le bâtiment et d'y créer un square municipal. (Cette délibération annule et remplace celle du 20 août 2020).

Modification des horaires de l'agence postale : (unanimité)

Il décide de modifier les horaires à compter du 12 octobre 2020 de la façon suivante :

Mardi de 14 h 30 à 18 h 30

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Virement de crédits : (unanimité)

Afin de régler la totalité des frais dus au syndicat d'aménagement des bassins le conseil décide d'effectuer un virement de crédit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement

615231	Entretien et réparations de voirie	- 1 630 €
65518	Autres contributions	+ 1 630 €

Contrat de maintenance – Réseau éclairage public (13 pour 1 abstention)

Il décide de renouveler le contrat de maintenance avec EIFFAGE ENERGIE pour une durée de 6 ans d'un montant de 2 202 € HT annuel et autorise le maire à le signer.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.